

# RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2023

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE

## Le mot du Président

Comme chaque année voici notre rapport d'activité de l'année 2023. Pour rappel, cette obligation statutaire fait aussi office de support de communication important puisqu'il reprend la plupart des actions réalisées par notre Fédération au cours d'une année afin d'organiser non seulement la pêche de loisir, la surveillance des lots de pêche détenus par la A.A.P.P.M.A. et la Fédération, mais aussi toutes les actions menées pour la protection des milieux aquatiques du département de l'Aisne.

En parcourant ce document vous pourrez vous apercevoir que les interventions sont multiples, elles sont principalement effectuées par les techniciens de la Fédération. Encore une fois je les remercie pour leur compétence et leur travail au quotidien. Merci aussi aux financeurs qui nous soutiennent dans nos multiples actions tout cela pour que la pêche vive dans notre Département et que nos rivières et plans d'eau restent propres et surtout non pollués.

Bonne lecture !

Pierre BOURGEOIS,  
Président de la Fédération



**Généralités** 1

**Connaissance** 2

**Conservation** 3

**Restauration** 4

**Sensibilisation** 5

**Loisir pêche** 6

**Garderie** 7

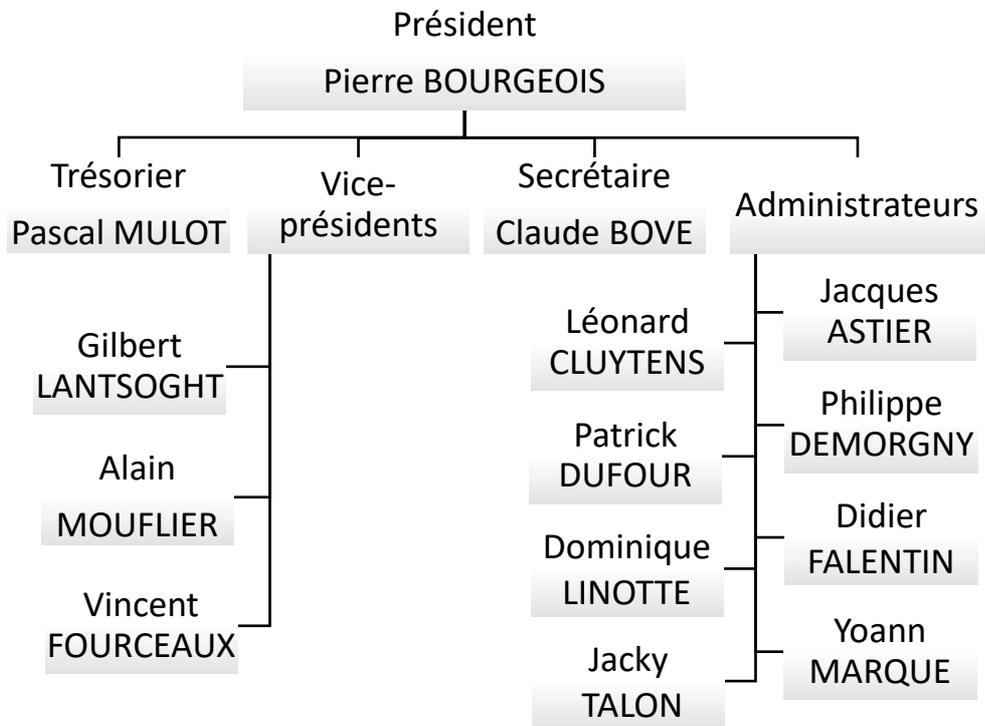
**Divers** 8





**GENERALITES**

# L'équipe élue



## Composition des commissions fédérales

Thématique	Elu référent	Membres (le président est membre de droit des commissions)
Finances	Pascal MULOT	Vincent FOURCEAUX, Gilbert LANTSOGHT, Dominique LINOTTE, Jacky TALON
Juridique	Claude BOVE	Jacques ASTIER, Yoann MARQUE, Pascal MULOT, Jacky TALON
Loisir Pêche	Alain MOUFLIER	Jacques ASTIER, Claude BOVE, Didier FALENTIN, Gilbert LANTSOGHT, Yoann MARQUE
Milieux aquatiques	Vincent FOURCEAUX	Jacques ASTIER, Léonard CLUYTENS, Philippe DEMORGNY
Communication	Pierre BOURGEOIS	Léonard CLUYTENS, Vincent FOURCEAUX, Gilbert LANTSOGHT, Yoann MARQUE



### **Martin DUNTZE, directeur**

- Coordination de l'équipe salariée
  - Représentation de la Fédération à l'extérieur
  - Suivi des dossiers techniques et juridiques
  - Participation à l'organisation des réunions statutaires (assemblée générale, conseils d'administration, commissions thématiques...)
  - Montage des dossiers de demande de subvention
  - Participation aux actions fédérales (suivis scientifiques, manifestations...)
- Contact : [mduntze@peche02.fr](mailto:mduntze@peche02.fr)

### **Romain MARLOT, responsable technique**

- Coordination des travaux et interventions en milieux naturels
  - Conduite de missions techniques (études, suivis piscicoles,...) appliquées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et leur valorisation
  - Représentation de la structure dans les organisations extérieures
  - Avis techniques et suivis des atteintes aux milieux
    - Gestion du site de la Vatroye
  - Participation aux actions fédérales
- Contact : [rmarlot@peche02.fr](mailto:rmarlot@peche02.fr)



### **Antoine MIERRAL, responsable développement**

- Mise en œuvre de la stratégie départementale de développement du loisir pêche
  - Conception, organisation et réalisation d'animations relatives au loisir pêche et à la sensibilisation aux milieux aquatiques
  - Elaboration de différents supports de communication
  - Montage de dossiers de subvention puis suivi et mise en œuvre de l'action
  - Participations aux actions fédérales (suivis scientifiques, entretien de milieux, manifestations...)
- Contact : [amierral@peche02.fr](mailto:amierral@peche02.fr)

### **Emmanuelle CHEVALLIER, chargée d'études**

- Conception et réalisation d'études scientifiques et techniques concernant la vie et l'environnement piscicole
    - Création et tenue de bases de données et cartographies
    - Valorisation des données acquises par la Fédération par la conduite de conférences, la rédaction d'articles scientifiques ou de vulgarisation, la création de divers supports papiers et digitaux
      - Création de sites Internet
  - Participations aux actions fédérales (suivis scientifiques, entretien de milieux, manifestations...)
- Contact : [echevallier@peche02.fr](mailto:echevallier@peche02.fr)



### **Anthony FASQUEL, responsable garderie**

- Organiser, encadrer et réaliser les actions de police de la pêche des SAPL dans le département de l'Aisne
  - Animer et renforcer le réseau de garderie dans le département
  - Assurer le contact avec les partenaires institutionnels concernés (parquets, Gendarmerie, OFB...)
    - Former et encadrer les GPP (formation initiale, formation continue, aide à la rédaction des procédures...).
  - Monter les dossiers d'assermentation des GPP des AAPPMA et suivre leur traitement en lien avec la DDT.
    - Gestion de la pisciculture extensive fédérale
- Contact : [afasquel@peche02.fr](mailto:afasquel@peche02.fr)



### **Adrien ELLEBOODE, agent technique**

- Gestion, entretien et réparation du parc matériel
  - Entretien des étangs fédéraux
  - Entretien des parcours de pêche
  - Actions de garderie
  - Participation aux actions fédérales (suivis scientifiques, manifestations...)
  - Gestion de la pisciculture extensive fédérale
- Contact : [alleboode@peche02.fr](mailto:alleboode@peche02.fr)

### **Céline PHILIPPOT, secrétaire-comptable**

- Accueil, standard téléphonique, gestion du courrier,
  - Cartes de pêche (vente, suivi administratif des commandes, litiges...), gestion des produits pêche (réservoir de Travecy et Lac de l'Ailette),
    - Relation avec les AAPPMA (subventions, gestion pêcheurs sur [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr), administratif),
    - Préparation de l'assemblée générale, des réunions du conseil d'administration,
  - Comptabilité, amortissements, gestion trésorerie, suivi factures,
    - Suivi administratif des fiches de paies, congés, plannings,
- Contact : [cphillipot@peche02.fr](mailto:cphillipot@peche02.fr)



### **Christelle LIZE, secrétaire**

- Accueil, standard téléphonique, accueil physique
  - Courriers divers, suivi administratif des PV pêche (courriers aux contrevenants et aux divers Procureurs), réponses mails, envoi bulletins d'informations concernant la Fédération, envoi invitations à l'Assemblée Générale
  - - Délivrance de cartes de pêche
  - Informer et conseiller les AAPPMA (accompagnement pour les modifications statutaires, les comptes-rendus d'activité...)
  - Prise de contact avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA,...)
- Contact : [clize@peche02.fr](mailto:clize@peche02.fr)



# La vie fédérale

Les orientations politiques de la Fédération sont définies et décidées par le Conseil d'Administration fédéral qui s'appuie sur un travail réalisé par différentes commissions thématiques avec l'appui de l'équipe salariée

## Conseil d'administration

6 réunions de conseil d'administration en 2023

34 délibérations adoptées

## Réunion de bureau

1 réunion de bureau

Gestion du personnel

## Commission finances

3 réunions de travail Préparation des budgets, validation des comptes, contrôle de la comptabilité des AAPPMA

## Commission loisir pêche

2 réunions de travail

Plan d'eau d'Artemps, APN, fonctionnement du pôle animation

## Commission communication

1 réunion de travail

Réflexion relative à l'élaboration de la stratégie de communication

## Commission milieu

1 réunion de travail

Ressource en eau, alevinage 1<sup>ère</sup> catégorie, travaux de restauration

## Commission juridique

1 réunion de travail et 2 journées de formation proposées aux GPP

Modification de la réglementation, doctrine de la garderie

## Commission hangar

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un bâtiment pour le stockage du matériel technique, une commission spécifique a été créée; celle-ci s'est réunie deux fois en 2023

En complément de ces différentes réunions et commissions, les administrateurs animent les réunions de secteur annuelles regroupant les AAPPMA du département réparties en 5 secteurs (Sud, vallée de l'Aisne, Centre, Nord et 1<sup>ère</sup> catégorie). Ces réunions permettent aux AAPPMA d'échanger sur les problématiques rencontrées localement.



# Gestion administrative et financière

Pour mener à bien ses missions, la Fédération effectue un grand nombre de tâches « statutaires », difficilement illustrables et/ou descriptibles par des chiffres, mais qui sont très chronophages et indispensables à son bon fonctionnement.

## Gestion administrative

- Accueil (standard téléphonique, accueil physique...)
- Secrétariat (courriers divers, suivi administratif des PV pêche...)
- Délivrance des cartes de pêche
- Information et conseils auprès des AAPPMA (accompagnement pour les modifications statutaires, les comptes-rendus d'activité...)
- Lien avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA,...)
- Organisation et suivi des réunions statutaires
- Etc.



- Comptabilité de la Fédération (budget prévisionnel, saisie des écritures comptables, clôture des comptes...)
- Suivi financier (dépenses, facturation...)
- Ventilation des cotisations des cartes de pêche en lien avec la FNPF
- Etc.

## Gestion financière

- 62 factures émises par la Fédération
- 458 factures payées par la Fédération
- 775 cartes de pêche imprimées au siège de la Fédération

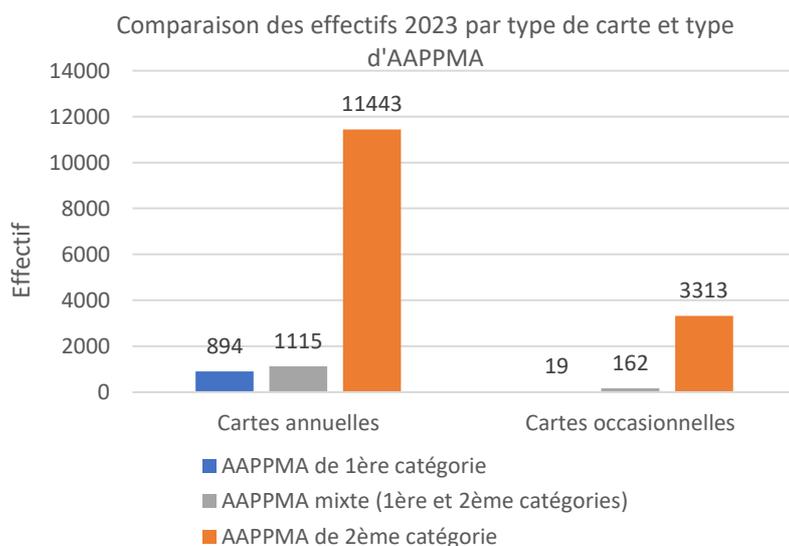
## Gestion du personnel

- Gestion des plannings et des congés
- Tenue des registres sociaux
- Relation avec l'opérateur de compétence (OPCO) pour la formation des salariés
- Suivi des paies en lien avec le cabinet en charge des fiches de paie
- Etc



# Effectifs 2023

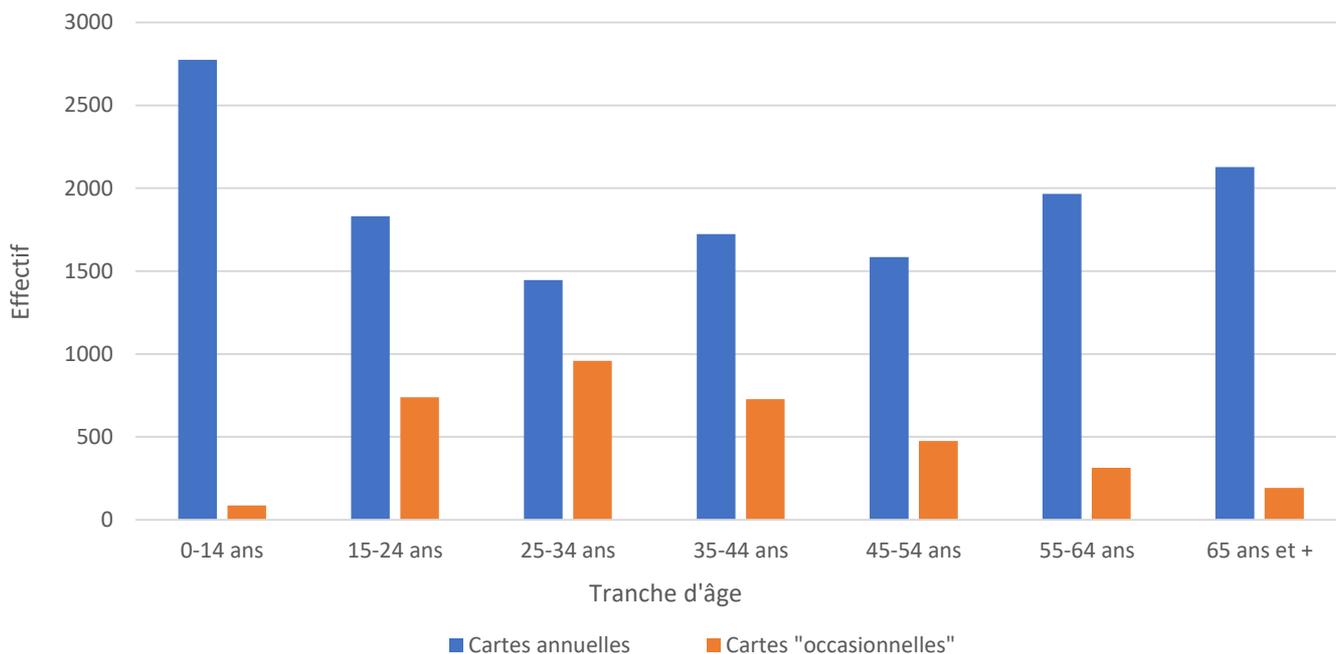
Type de carte	Nombre
Carte Interfédérale	3667
Carte Personne Majeure	5187
Carte « Automne »	287
Carte Découverte Femme	636
Carte Personne Mineure	2010
Carte Découverte – 12 ans	1665
Carte hebdomadaire	431
Carte Journalière	3063
Pass Pêche Mineur	224
Pass Pêche Majeur	70
Option URNE	71



## Les chiffres clés :

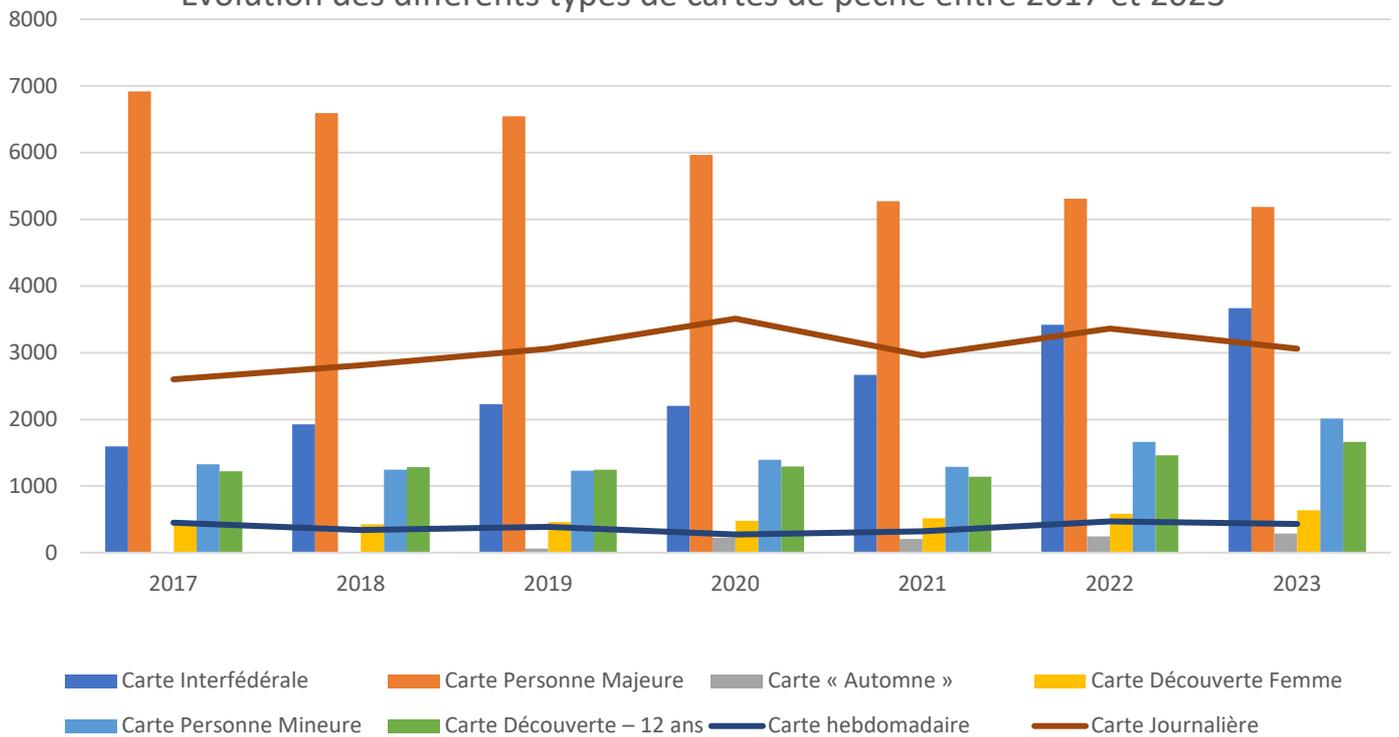
- 13 452 adhérents annuels (contre 12 685 en 2022) dont 3 675 mineurs (contre 3 124 en 2022)
- 3 494 adhérents occasionnels (contre 3 834 en 2022)

## Répartition des effectifs par tranche d'âge en 2023 et type de carte



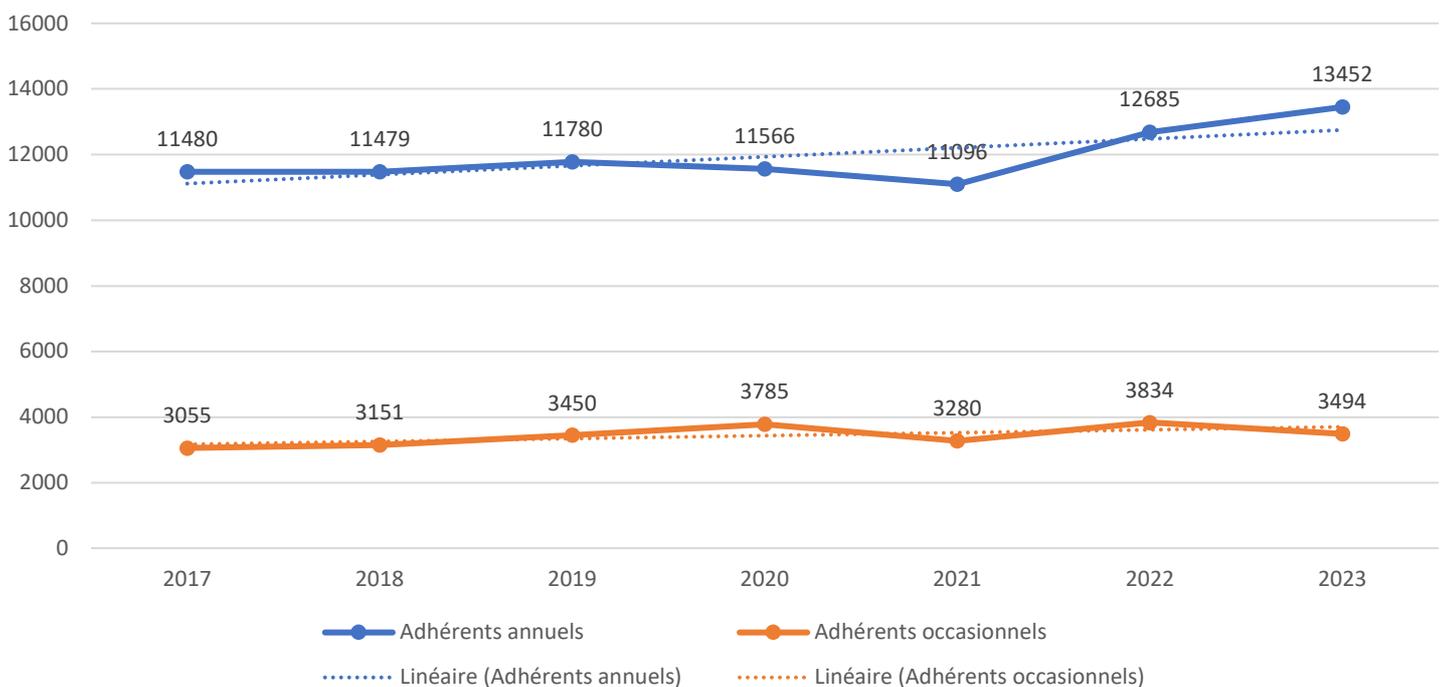
# Évolution pluriannuelle des effectifs

Evolution des différents types de cartes de pêche entre 2017 et 2023



On note une baisse du nombre de cartes « Personne majeure » vendues compensée par une hausse des cartes de pêches interfédérales. A noter aussi une hausse non négligeable du nombre de cartes de pêche « Découverte – de 12 ans » et « Personne mineure » ces deux dernières années après plusieurs années de « stagnation ». Ce signal très encourageant nous indique que la pêche attire un jeune public de plus en plus nombreux.

Comparaison des cartes annuelles et « occasionnelles » entre 2017 et 2023



Contrairement au « mode de consommation » dominant de nos jours, depuis 2017, la part d'adhérents annuels (cartes URNE, personnes majeure, découverte femme, personne mineure et découverte –de 12 ans) suit une tendance plutôt à la hausse alors que la part d'adhérents ponctuels (cartes journalières et hebdomadaires) semble assez stable.

# Compte de résultat synthétique 2023

PRODUITS		<p>Commentaire</p> <p>Le bilan comptable fait apparaître un résultat bénéficiaire qui s'explique en grande partie par le versement du dédommagement de la pollution qui a eu lieu sur la rivière le Surmelin (2018) ainsi que les bonnes ventes de cartes de pêche en 2023. Par ailleurs, les placements sont repartis légèrement à la hausse en 2023.</p> <p>La Fédération a aussi entrepris la démarche permettant de bénéficier d'une exonération de charges sociales dans le cadre du dispositif ZRR (zone de revitalisation rurale).</p> <p>L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés sur demande au siège de la Fédération.</p>
Cartes de pêche, réservoir de Travecy et options Lac Ailette	281 244 €	
Vente et productions de poissons	5 430 €	
Prestation de services / Animations	24 539 €	
Locations	17 166 €	
<b>Subventions FNPF</b>	229 637 €	
<i>Kit emploi, parcours labellisé « passion black-bass » au plan d'eau du Canivet, tenues et formation GPP, acquisition hangar</i>		
<b>Subventions partenaires</b>	177 635 €	
<i>Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil Régional des Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Aisne</i>		
<b>Dommages et intérêts</b>	92 668 €	
<i>Pollution Surmelin – PV pêche</i>		
Produits financiers	75 226 €	
Ristourne ventes URNE	93 154 €	
Produits exceptionnels	54 193 €	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 050 892 €</b>	
CHARGES		
<b>Dépenses courantes</b>	83 825 €	
<i>Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses, achats de poissons</i>		
<b>Dépenses pour les AAPPMA</b>	78 347€	
<i>Baux de pêche, alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours</i>		
<b>Dépenses pour la Fédération</b>	146 541 €	
<i>Défraiement (repas, déplacements), Assurance, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau, acquisition hangar...</i>		
<b>Salaires, charges sociales et frais de formation</b>	350 572 €	
<b>Amortissement et provisions</b>	34 002 €	
<b>Honoraires</b>	40 684 €	
<i>Avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, bureaux d'étude</i>		
<b>Projets de la Fédération pour les AAPPMA</b>	117 636 €	
<i>Travaux (restauration frayères, recharge granulométrique), aménagement Canivet, étude RNN</i>		
<b>Ristourne URNE versée aux AAPPMA</b>	78 140 €	
<b>Impôts et placements</b>	17 288 €	
<i>Moins-values latentes sur les placements, impôts locaux, taxes foncières</i>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>947 035 €</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>103 857 €</b>	

# Les partenaires financiers



4 postes aidés via le kit emploi FNPF : 132 000 €

Environ 97 000 € de subventions pour des études, travaux, aménagements de parcours, acquisition de matériel et acquisition d'un bâtiment



Financement de 2,5 ETP consacrés aux missions de connaissance, protection et restauration des milieux, soit environ 78 000 € de subventions dans le cadre de la convention d'animation

Environ 48 000 € de subventions accordées pour des travaux et environ 49 000 € de subventions accordées pour des études



Région  
Hauts-de-France

Financement de 3,3 ETP consacrés aux missions financées en partie par la région Hauts-de-France

Environ 72 000 € de subventions accordées (43 000 € en fonctionnement / 29 000 € en investissement)



Environ 4 000 € de subvention accordée pour une étude de la population d'écrevisses à patte blanche du ru de Crogis à Essômes-sur-Marne



# Les principaux partenaires techniques

Services de  
l'état



**DREAL HAUTS-DE-FRANCE**  
Direction Régionale Environnement Aménagement Logement



**POLICE NATIONALE**



Etablissements  
publics



**siabaves**  
au fil de l'eau...

Associations



PAYS DE L' AISNE



SAPL



**CONNAISSANCE**

Suite aux constats de plus en plus fréquents d'étiage estivaux, la Fédération a lancé cette année une opération de détermination de **débits biologiques** dans les cours d'eau du département. Ceux-ci correspondent aux « débits dans le lit du cours d'eau [et son bassin versant] permettant le bon fonctionnement général des communautés vivantes aquatiques » (AE Loire-Bretagne, 2022).

La notion, développée à l'origine pour définir des débits réservés à l'aval d'ouvrages hydraulique (on parle alors de « débits minimums biologiques »), s'est généralisée ces dernières années à tous les cours d'eau subissant des prélèvements divers. C'est cependant une nouveauté dans l'Aisne, où ce type d'étude n'avait encore jamais été effectué.

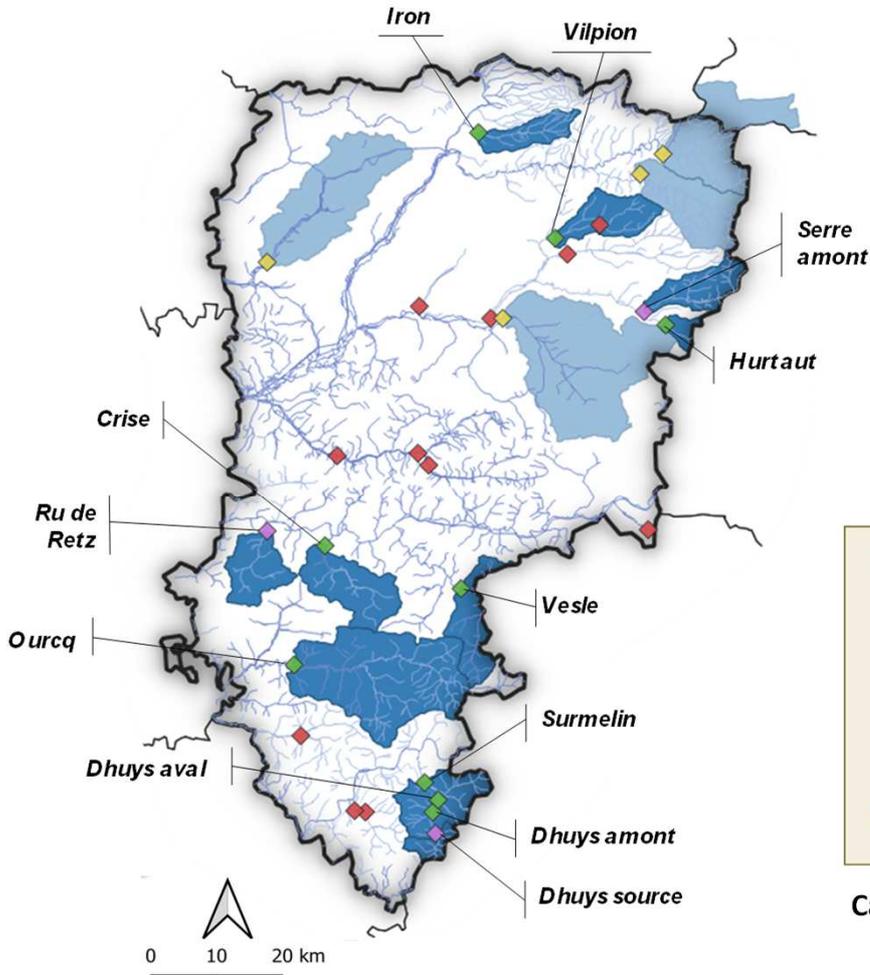
### Sélection d'une méthode de calcul

Il existe diverses méthodes pour calculer des débits biologiques. La plupart d'entre elles prennent en compte l'évolution le milieu physique (vitesses, largeurs mouillées, hauteurs d'eau). Nous avons sélectionné l'approche plus récente des « micro-habitats », basée sur des modèles biologiques, pour correspondre à nos objectifs de protection du milieu aquatique.

Pour des raisons pratiques mais également pour son utilisation très répandue, nous avons sélectionné la méthode EVHA, approche francisée de la *Instream Flow Incremental Methodology* (Bovee, 1978), et son statistique ESTIMHAB (Lamouroux & Capra, 2002) parmi les protocoles disponibles.

### Définition d'un réseau de stations et premières mesures

Après le choix d'une méthode adaptée, une deuxième étape a consisté à définir les stations d'intérêt dans le département. Un premier objectif de 12 stations effectuées a été atteint en 2023 : Ceci a été l'objet d'un stage de fin d'étude (master) de 6 mois au printemps/été 2023.



#### Préférences pour définir les stations :

- ✓ Présence d'une station de mesure des débits proche
- ✓ Bassin en tension/présence d'espèces d'intérêt
- ✓ Respects des conditions d'application d'ESTIMHAB

Cours d'eau

Station du réseau établi

- ◆ Non réalisée
- ◆ Campagne Q1 réalisée
- ◆ ESTIMHAB Complet
- ◆ ESTIMHAB + EVHA

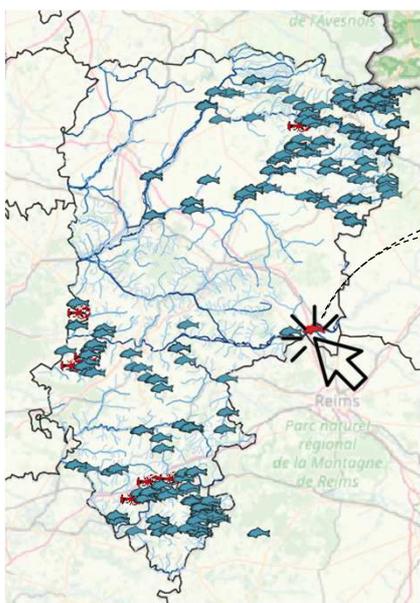
■ Bassin versant couvert

Carte des prospections effectuées en 2023

# Mise en œuvre de la base de données fédérale et d'un SIG associé

La Fédération récolte de nombreuses données : **pêches électriques, observation des pêcheurs, prospections nocturnes ou encore ADN environnemental** sont autant d'information précieuses permettant de caractériser la vie de nos cours d'eau, d'adapter nos pratiques halieutiques ou encore de définir les travaux à effectuer.

La **multiplicité de ces données** à la fois en termes de nature et de support (informatique, papier, cartographique...) a amené la Fédération à vouloir se doter d'une base capable de centraliser les connaissances et de pouvoir les mobiliser facilement.



Bienvenue sur la base de données de la FDAPPMA 02



**PERMETTRE LE STOCKAGE DE TOUS LES TYPES DE DONNÉES** et non seulement des données de pêches électriques (possible sur d'autres plateformes déjà disponibles)

**ADAPTER LA STRUCTURE POUR PERMETTRE UN EXPORT AISÉ** vers les bases de données des partenaires (SINP, PicNat, UFBSN...)

**PERMETTRE UNE UTILISATION SIMPLE PAR TOUS** grâce à l'utilisation d'un logiciel grand public (Access)

**LIER LA BASE À UNE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE** pour visualiser rapidement toutes les données disponibles à un endroit donné

Objectifs

Entité	Valeur
▼ Observations_par_sp [2]	
▼ Titre	
▶ (Dérivé)	
▶ (Actions)	
Esp	TRF
Effectif	1
LongMinMM	230
LongMaxMM	230
Sexe	NULL
PoidsG	140
Stade	0
TypeObs	Pêche électrique
MASseEau	Suipe
IDStaBDD	326
DateObs	1989-03-16
IDEventBDD	626

▼ Stations_PE [2]	
▼ Titre	
▶ (Dérivé)	
▶ (Actions)	
IDStaBDD	474
LieuDit	Celles-Lès-Condé
MasseEau	Surmelin
CdWama	03020106
NbPE	23
DatesPE	1995-09-26,1996-09-24,1997-05-07,1997-09-23,1998-09-22,...
EventIDs	631,632,633,634,635,636,637,638,639,640,641,642,643,644,64...
NbSp	28
DetailSp	ABL,BAF,BOU,BRE,BRO,CCO,CCU,CHA,CHE,CMI,CYP,EPI,GAR,G...

Cartographie interactive et données disponibles

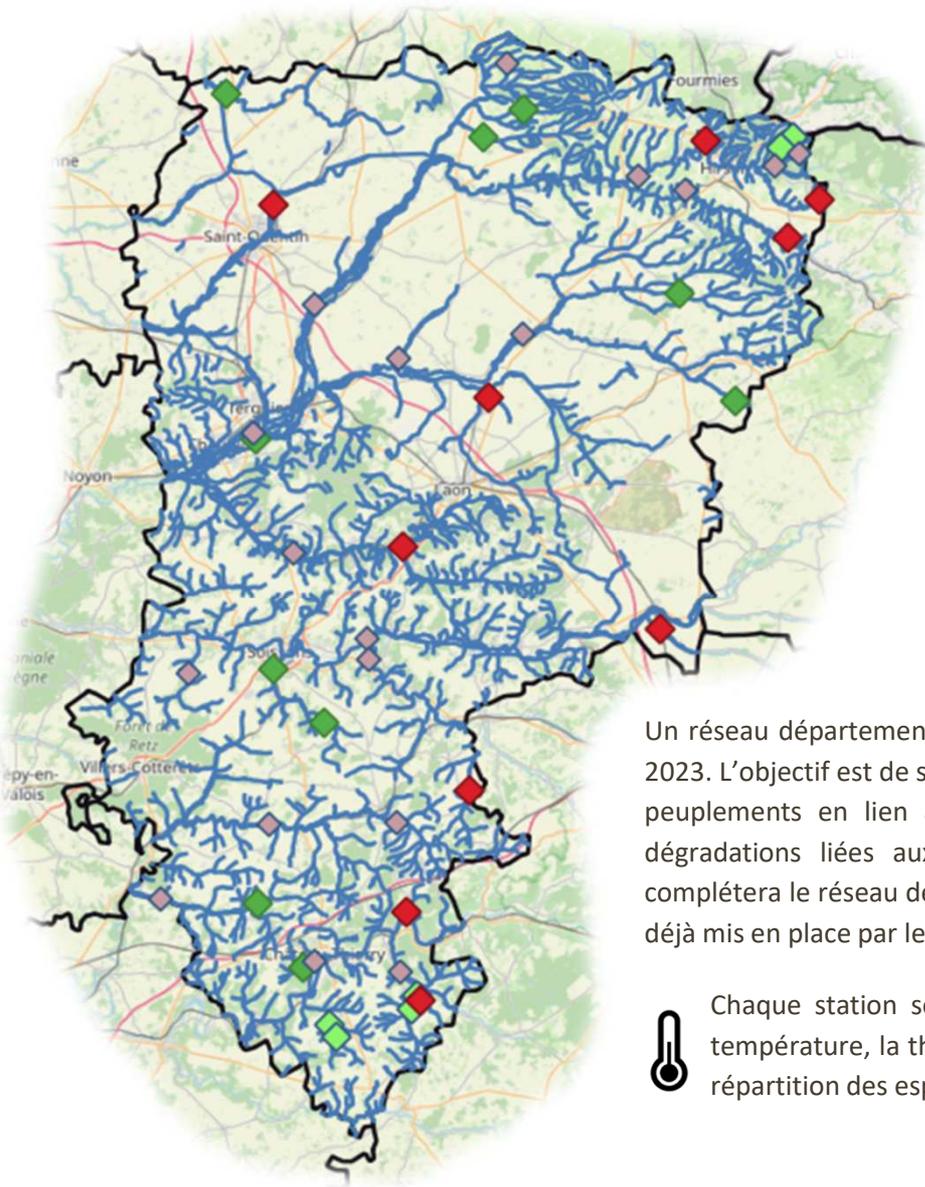
## Mise en place en 2023

La base a été conçue, mise en place puis alimentée lors de l'année 2023. Un grand nombre de données a pu être centralisé, venant de la Fédération et de ses partenaires (OFB, PicNat, CSP, Agences de l'Eau, Archives départementales, ...). Les données sont importées de manière automatique grâce à la création de programmes sur le logiciel R. A ce jour, cette base a déjà servi à fournir de façon automatique des données à l'Observatoire du Bassin Seine-Normandie, Picardie Nature et dans le cadre de l'établissement de la Liste Rouge Poissons Hauts-de-France

## Chantier en cours !

De nombreuses données restent encore à centraliser, dont une grande partie ne sont disponibles que sur support papier ou PDF et nécessitent donc une entrée manuelle. Beaucoup sont également incomplètes et il s'agit alors de venir en rechercher la source pour pallier les informations manquantes. Un chantier bien entamé mais qui nécessite donc encore un travail important !

# Réseau départemental de suivi piscicole



- Légende :**
- ◆ Station RCS (OFB)
  - ◆ Station année paire
  - ◆ Station année impaire
  - ◆ Station annuelle

Un réseau départemental de suivi piscicole a été créé en 2023. L'objectif est de suivre dans le temps l'évolution des peuplements en lien avec les variations naturelles ou dégradations liées aux activités humaines. Ce réseau complétera le réseau de surveillance de la qualité de l'eau déjà mis en place par les instances gouvernementales.



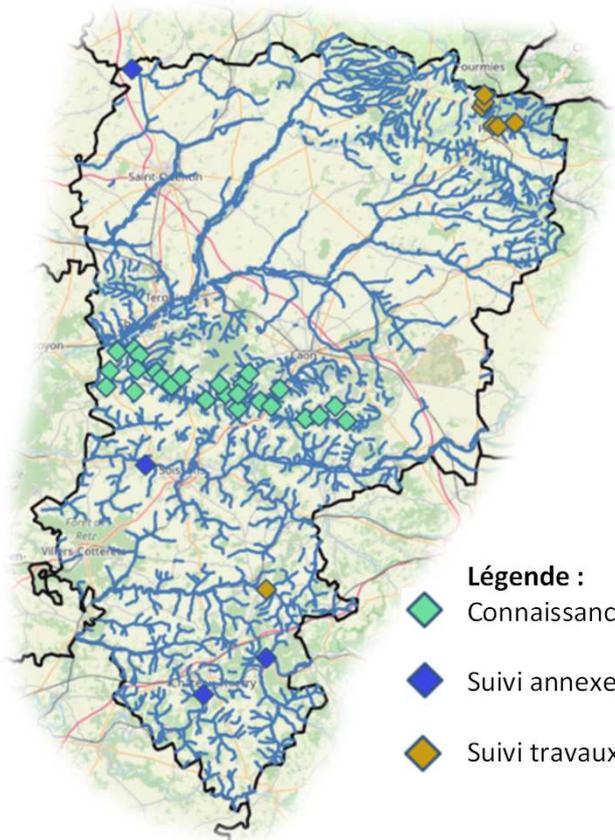
Chaque station sera équipée d'un enregistreur de température, la thermie étant un facteur clé dans la répartition des espèces piscicoles.

En parallèle de ce réseau de suivi, la FAPPMA réalise aussi des opérations d'inventaires plus ponctuelles, notamment dans les cadres suivants :

- acquisition de connaissance dans le cadre de CTEC sur des cours d'eau avec absence de données ou données anciennes ;
- suivi des annexes hydrauliques avec un focus sur l'espèce cible Brochet ;
- suivi de l'efficacité de travaux de restauration : état initial ou état post-travaux.

En 2023, cela représente 34 opérations réparties sur le département.

La FAPPMA tient à disposition de toutes personnes intéressées les résultats détaillés de chaque opération et reste à disposition pour échanger sur le sujet. Les données seront également publiées sur l'Observatoire des poissons du bassin Seine-Normandie et la base de données régionale Clicnat.



- Légende :**
- ◆ Connaissance CTEC
  - ◆ Suivi annexes
  - ◆ Suivi travaux

# Autres actions



## Poursuite de l'amélioration des connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches

L'étude des écrevisses à pattes blanches s'est poursuivie avec la confirmation de la présence d'une population sur le ru de Dolly ; mais aussi le suivi d'un stagiaire de M2 qui a travaillé sur la recherche des causes du déclin de la population du ru de Crogis.

## Suivi des frayères de l'île Grison (rivière Aisne)

L'année 2023, était la quatrième année du suivi des frayères de l'île Grison restaurées en compensation du remplacement de 6 barrages sur l'Aisne. La reproduction du Brochet est confirmée sur le site qui assure pleinement ses fonctionnalités piscicoles. La FAPPMA va continuer de suivre de près l'évolution du site et restera force de proposition quant à sa gestion.



## Atlas de la biodiversité communale de Retz-en-Valois

Après un gros travail bibliographique et d'inventaires de terrain, ce projet s'est finalisé par la rédaction des rapports, la réalisation d'animation de sensibilisation et la participation aux réunions d'animation.



## Diagnostic des petits affluents de l'Ailette

Dans le cadre du CTEC Ardon-Ailette, les affluents de l'Ailette ont été étudiés via la réalisation de 23 opérations d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité. Les résultats mettent en avant une faible richesse piscicole sur les cours d'eau étudiés, notamment en lien avec l'état dégradé du milieu. L'analyse plus détaillée des données récoltées sera faite en début 2024.



## Amélioration des connaissances sur la Loche d'étang et la Lote de rivière

Des recherches bibliographiques ont permis de dresser un état des lieux sur les données existantes à l'échelle du département. Un appel participatif a aussi été initié. La synthèse a permis de dresser une liste de 20 stations qui seront étudiées en 2024.



## Etude piscicole de la RNN de Vesles-et-Caumont

L'étude de faisabilité a permis de définir le dimensionnement des antennes RFID à installer pour le suivi du déplacement des espèces piscicoles. Aussi, le dossier d'éthique a été déposé en fin d'année auprès des services de l'état. Celui-ci est indispensable pour pouvoir réaliser le marquage des poissons par Pit-Tag.





**CONSERVATION**

# Etablissement de la liste rouge régionale Poissons-Ecrevisses

L'Association Régionale ainsi que les 5 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Hauts de France ont entamé les démarches pour élaborer la Liste Rouge des espèces de poissons et d'écrevisses menacées à l'échelle de la région Hauts-de-France. La liste rouge régionale permet de disposer d'inventaire des espèces menacées à un instant donné et de guider les politiques et les stratégies régionales de conservation



## Les étapes du projet

- ◆ - sélection d'un prestataire : SCIMABIO-INTERFACE
- ◆ - récolte et analyse des données poissons et écrevisses disponibles (sources : FPPMA, OFB, Agences de l'eau, etc.)
- ◆ - application de la méthodologie, développée par l'UICN, afin d'évaluer le statut de conservation de chaque espèce



Seules les espèces « natives » sont étudiées lors de l'élaboration de la liste rouge; les espèces introduites après 1500 ne sont pas évaluées. Certaines espèces ne sont évaluées qu'à l'échelle d'un bassin-versant, c'est notamment le cas de l'Ombre commun dont le statut n'est évalué qu'à l'échelle du bassin Escaut-Meuse...

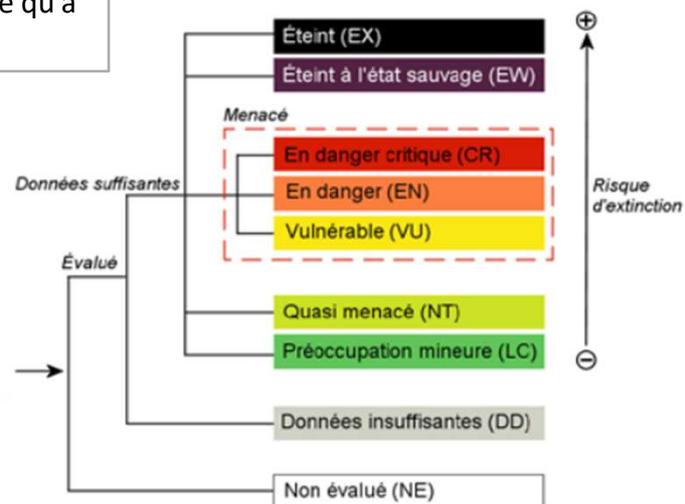


62 espèces de poissons présentes à l'échelle de la région

38 font l'objet d'une évaluation de leur statut de conservation

6 espèces d'écrevisses présentes à l'échelle de la région

Seules 2 font l'objet d'une évaluation de leur statut de conservation



Ce projet est financé par l'Association Régionale de pêche des Hauts-de-France, la DREAL des Hauts-de-France et le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Dossier	Avis donné
Cours d'eau BCAE* : demandes de modification, ajout et suppression	Défavorable La plupart des demandes de suppression ressemblaient plus à des régularisations de busages de cours d'eau
Forage agricole à Goudelancourt-lès-Berrieux (demande de création de forage)	Défavorable
Déclaration d'intérêt général dans le cadre de l'aménagement du Ru de Fayau dans la traversée d'Aizelles	Favorable
Captage de Pargny-la-Dhuis (DUP* pour l'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration d'un périmètre de protection)	Défavorable Absence de véritable étude d'impact sur la faune piscicole et absence de débit minimum biologique)
Captage de La Flamengrie (DUP* pour l'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration d'un périmètre de protection)	Favorable
Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage de VNF	Favorable Avec demande de mesures compensatoires
Déclaration d'intérêt général dans le cadre du PPRE* de la Vesle	Favorable Avec demande d'application du partage du droit de pêche
Captage de La Hérie (DUP* pour l'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration d'un périmètre de protection)	Favorable
Captage de Villeret (DUP* pour l'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration d'un périmètre de protection)	Favorable

(\*) BCAE: Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales / DUP: Déclaration d'Utilité Publique  
PPRE: Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration

## Pollution du Surmelin

Dans le cadre de la pollution du Surmelin à La Ville-sous-Orbais survenue en 2018, la FAPPMA, en marge de l'expertise judiciaire, a trouvé un accord amiable avec la partie adverse pour la réparation des différents préjudices survenus.

Un protocole d'accord a été rédigé par notre avocate fin 2022 et a été signé début 2023. La part correspondant au préjudice écologique sera intégralement investie dans des opérations de restauration écologique qui viendront compléter les rempoissonnements ainsi que la réintroduction de géniteurs d'Ombre commun sauvages déjà réalisés.

## Pollution de la Librette

Dans le cadre de la pollution de la Librette à Sommeron survenue en 2019, la FAPPMA, via son avocate, s'est constituée partie civile afin d'obtenir la réparation des dommages ainsi que l'arrêt des rejets polluants dans ce cours d'eau victime de pollution chronique depuis de nombreuses années.

Ce dossier complexe est toujours en cours d'instruction par le parquet de Laon; la FAPPMA relance régulièrement le parquet à ce sujet...

La FAPPMA a sollicité le pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement basé au tribunal judiciaire d'Amiens.

## Pollution de la Marne à Mondrepuis

Dans la soirée du 21 juin 2023, la FAPPMA a été prévenue, via sa page Facebook, qu'une pollution était en cours sur la Marne à Mondrepuis. Un agent de la FAPPMA s'est rendu sur place avec les gendarmes afin de constater la pollution.

Cette pollution, en provenance de la laiterie Lesire et Roger, a cessé dès que l'entreprise en a été informée.

Néanmoins, cette pollution a entraîné une mortalité piscicole importante, touchant en particulier les truites fario présentes dans la Marne.

Une estimation des dommages a ensuite été réalisée (sachant que la FAPPMA dispose de données récentes de pêche à l'électricité réalisées sur la Marne quelques semaines avant la pollution).

Considérant la réaction rapide pour faire cesser la pollution et la volonté de l'entreprise de mettre en place des actions de réparation,

la FAPPMA a donc rencontré le dirigeant de l'entreprise afin de trouver un accord amiable pour la réparation des préjudices occasionnés par cette pollution. A l'heure de la rédaction de ce rapport d'activité, les discussions entre l'entreprise et la FAPPMA sont toujours en cours.



## Pollution de l'Aisne à Evergnicourt

Autre cours d'eau, autre contexte... Dimanche 25 juin 2023, toujours sur la page Facebook de la FAPPMA, nous étions informés d'une énième pollution en cours de la rivière Aisne à Evergnicourt en provenance de la papèterie EVERBAL...

Un agent de la FAPPMA s'est immédiatement rendu sur place pour réaliser les premières constatations. L'OFB, la Gendarmerie ainsi que la substitute du procureur du tribunal judiciaire de Laon se sont également rendus sur place. La pollution a été causée par un important écoulement de fuel lourd directement dans la rivière Aisne.

Même si ce type de pollution (hydrocarbures) provoque rarement de mortalité piscicole directe, l'impact écologique est important puisqu'il se répercute sur tous les compartiments biologiques (végétation aquatique,

invertébrés enfouis dans les sédiments, oiseaux s'abreuvant au cours d'eau, accumulation dans la chair des poissons...). Suite à cette pollution, la FAPPMA a interpellé le préfet à plusieurs reprises (presse, mails, courriers...) afin que l'Administration prenne des mesures d'urgence dans le but de faire cesser la pollution et procéder à la dépollution du cours d'eau.

A ce jour, l'Administration n'a entrepris aucune mesure à l'encontre de l'entreprise EVERBAL; cela démontre clairement que la protection de l'environnement n'est pas une priorité pour l'Etat et que les réponses régaliennes diffèrent selon l'entreprise concernée...

Cela n'entêchera en rien la détermination de la FAPPMA d'obtenir la condamnation pénale de ce pollueur récidiviste afin qu'il respecte enfin les réglementations environnementales ! Affaire à suivre...



L'exemple de ces deux pollutions est révélateur du « deux poids – deux mesures » dans l'application des réglementations environnementales par l'Administration. Ces deux pollutions, survenues à 4 jours d'intervalle, n'ont pas du tout reçu le même traitement par l'Administration. Alors que l'entreprise LESIRE à Mondrepuis a été proactive et de bonne volonté dans le cadre de la pollution de la Marne, celle-ci a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mesures d'urgences lui imposant notamment des mesures de suivi très lourdes impactant financièrement l'entreprise... Dans le même temps, l'entreprise EVERBAL, pollueur historique et réitérant, n'a pas eu le droit au même traitement puisqu'aucune action administrative n'a été menée à son encontre pour cette énième pollution de l'Aisne... A bon entendeur !



# Autres actions



## Relations avec les syndicats de rivière

- Participation aux Contrats Territoriaux Eau et Climat du département (Aisne-Vesle-Suippe, Ardon-Ailette, Marne-Surmelin, Oise amont, Ourcq-Clignon, Serre)
- Accompagnement de syndicats de rivière pour l'émergence de travaux de restauration et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Serre aval, Vesle...)

## Participation aux commissions préfectorales

Etude des dossiers et participation :

- au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites (CDNPS)
- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de l'Aisne (CDPENAF)



## Participation aux instances environnementales

- Comités consultatifs des Réserves Naturelles Nationales (Marais d'Isle, marais de Vesles-et-Caumont)
- Stratégie Départementale des Aires Protégées (SDAP)
- Comités de pilotage des sites NATURA 2000 du département
- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- Cours d'eau BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et -environnementales)

## Préservation de la ressource en eau

La préservation de la ressource (quantitative et qualitative) en eau est un objectif majeur de la FAPPMA. Ainsi, la structure a été représentée à chacune des réunions du comité ressource en eau ou de groupes de travail sur ce sujet (sur gestion volumétrique particulièrement). Le message de la FAPPMA reste fixe : la protection des milieux aquatiques, par des mesures adaptées au contexte local.



## Préservation des zones humides de la Vatroye

- Gestion durable de la pêche sur le site
- Mise en place de chantiers d'entretien (ouverture de roselières)
- Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic faune-flore pour la finalisation du plan de gestion du site
- Proposition d'intégrer le site à la Stratégie Départementale des Aires Protégées (SDAP)

## Relations avec les pêcheurs, vigies des cours d'eau

Les pêcheurs jouent un rôle de vigie important. De nombreuses remontées d'informations sur des atteintes (pollutions, dépôts sauvages, etc.) ont été signalées au cours de l'année. Les pêcheurs jouent un rôle important dans la connaissance, par la remontée de certaines captures (par exemple, la colonisation du Gobie à tache noire dans notre département).





**RESTAURATION**

Suite à l'indemnisation de la FAPPMA au titre du préjudice écologique subi lors de la pollution de l'Oise survenue en 2018 en provenance de la sucrerie d'Origny-Sainte-Benoite, un ancien bras de l'Oise a été reconnecté afin d'offrir une zone de reproduction potentielle aux espèces piscicoles.

# Restauration d'un bras mort de l'Oise à Berthenicourt

Le travail préparatoire à la réalisation des travaux de restauration de cette annexe hydraulique avait été initié au cours de l'année 2022, notamment en ce qui concerne les rencontres avec la commune de Berthenicourt, propriétaire du site mais aussi la rédaction du dossier réglementaire.

Après obtention des différents accords, les travaux ont été réalisés au début de l'année 2023. Concrètement, l'intervention a consisté au reprofilage et à la reconnexion d'un ancien méandre de l'Oise de près de 5 000 m<sup>2</sup>. Après un broyage de la végétation restante à la suite d'une exploitation de peupliers, une phase de terrassement a permis d'optimiser les fonctionnalités piscicoles. La partie basse de l'annexe est plus profonde, de manière à disposer d'une zone de nurserie pour les juvéniles de brochets notamment.

La FAPPMA a aussi profité de son intervention pour lutter contre une espèce exotique envahissante, via le bâchage total d'une station de Renouée du Japon à proximité de la zone restaurée.



**Coût des travaux : 22 620 €**



Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Environnement Forêts en parallèle de la revalorisation des zones humides communales portées par la Fédération des Chasseurs de l'Aisne.

# Restauration d'annexes hydrauliques sur l'UH Oise amont

En partenariat avec l'AAPPMA « l'Ablette et l'Épinoche réunies » de Lesquielles-Vadencourt, la FAPPMA a restauré quatre annexes hydrauliques de l'Oise et du Noirrieu en frayères pour les espèces phytophiles\* (brochets et espèces accompagnatrices).



Les espèces phytophiles sont des espèces dont la reproduction nécessite la présence de végétation aquatique pour y déposer leurs œufs. Quelques exemples de poissons phytophiles: le brochet, la brème, le gardon, la tanche...



Le travail préparatoire à la réalisation des travaux de restauration de ces annexes hydrauliques avait été initié au cours de l'année 2022, notamment pour l'annexe sur l'Oise à Lesquielles-Saint-Germain qui avait fait l'objet d'un chantier de déboisement avec le Syndicat du bassin versant de l'Oise amont ainsi que pour les démarches d'obtention des accords des propriétaires.

Après obtention des différents accords, un porter à connaissance a été réalisé auprès de la Police de l'Eau et une demande de subvention faite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2023 par l'entreprise Ets Serge LANGLOIS.

Concrètement, après les travaux d'ouverture du milieu (débroussaillage, abattage sélectif d'arbres de haut jet, taille des saules en têtard...), l'intervention a consisté au reprofilage et à la reconnexion de ces anciens méandres de l'Oise et du Noirrieu.

Au total, sur les 4 sites concernés, ce sont près de 9 000 m<sup>2</sup> qui ont été restaurés (≈ 6 000 m<sup>2</sup> sur l'Oise et ≈ 3 000 m<sup>2</sup> sur le Noirrieu).



Financier	Montant	Taux
Agence de l'Eau Seine-Normandie	7 267 €	80%
Conseil Régional des Hauts-de-France	1 817 €	20%
Total	9 084 €	100%

Ce coût concerne uniquement l'intervention du prestataire et non le travail de déboisement réalisé en partie en régie

# Autres actions



## Restauration de l'habitat piscicole de la Souche

La FAPPMA s'est associée avec l'ASA locale et l'AAPPMA de Pierrepont pour la réalisation de travaux de restauration. L'action s'est concentrée sur la définition du projet et la conduite des démarches associées. L'exécution de ces travaux aurait dû avoir lieu fin 2023 ; cependant, des compléments dans l'instruction n'ont pas permis de tenir les délais prévus...

## Etude d'annexes de l'Aisne à Condé-sur-Suippe

Deux annexes hydrauliques d'importance ont été étudiées en 2023 à Condé-sur-Suippe. Ces sites ont pu être recensés dans le cadre de l'étude comportementale du Brochet menée en 2021. Plusieurs actions ont été menées : visites des sites, échanges avec les propriétaires, réflexions sur les travaux à envisager, relevés topographiques, rédaction de convention, etc.



## Etude d'une annexe de l'Aisne à Maizy

Une étude de l'ancien méandre de l'Aisne situé à Maizy (lieu-dit de la Vallée de Misère) a aussi été initiée. Une analyse topographique par drone a permis, une meilleure compréhension de la topographie du site et d'identifier les potentialités de reconnexion du site. L'étude va se poursuivre en 2024 avec notamment la rencontre des propriétaires concernés.

## Restauration de l'hydromorphologie du Péron

Un projet de restauration sur le Péron a émergé au cours de l'année 2023, en lien avec le syndicat rivière local. Plusieurs visites ont permis de définir avec les partenaires locaux les travaux à envisager : dérasement d'un ouvrage, retrait d'un vannage en état de ruine, diversification d'un tronçon avec un apport de granulats. Travaux à venir en 2024...



## Relation avec les maitres d'ouvrages

La Fédération, via sa connaissance des milieux aquatiques du département et son important maillage de pêcheurs, est en contact régulier avec l'ensemble des maitres d'ouvrage de travaux en rivière de manière à les accompagner techniquement et/ou pour faire émerger des projets de restauration dans le département.





**SENSIBILISATION**

La FAPPMA poursuit ses actions de sensibilisation / formation à l'environnement et plus particulièrement au fonctionnement des milieux aquatiques. La pratique de la pêche est un très bon vecteur pour sensibiliser le jeune public puisqu'elle permet d'aborder les différents milieux aquatiques et leur fonctionnement ainsi que les cycles biologiques des espèces piscicoles via une activité ludique.

Type d'animation	Effectifs sensibilisés
Animations pêche	263
Sensibilisation aux milieux aquatiques	845
Manifestation grand public	1 108
<b>Total</b>	<b>1 588</b>



Pour la mise en place de son programme pédagogique, la FAPPMA dispose d'un agrément de l'Education Nationale et d'un animateur diplômé d'Etat (BPJEPS Moniteur Guide de pêche).



La FAPPMA intervient aussi dans le cadre de Natur'anim, un réseau d'associations œuvrant au cœur de la nature et regroupées afin d'offrir une offre pédagogique diversifiée et de qualité.

Plus d'informations ici:

<https://www.naturagora.fr/>



La FAPPMA intervient pour la formation des jeunes et l'organisation de chantiers Nature dans le cadre de partenariats avec les structures suivantes :

- l'Institut Charles Quentin de Pierrefonds
- le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) de Thiérache (Bac Pro GMNF avec option Pêche et milieux aquatiques)
- l'Etablissement Public Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Saint-Quentin
- la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Laon.



→ Les thématiques abordées lors des différentes animations proposées:

- Le cycle naturel de l'eau
- Les usages de l'eau
- Fresques aquatiques
- Les petites bêtes de l'eau
- Les poissons d'eau douce
- Fonctionnement de l'écosystème rivière
- Initiation à la pratique de la pêche
- Etc...



Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web :

[https://www.peche02.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf](https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=17106&path=Programme-d-animations.pdf)

# Autres actions



## Action de science participative: Où est Martin ?

Partenariat avec l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) des Hauts-de-France:

- 6 animations (grand public et scolaires)
- 310 personnes sensibilisées
- 360 observations de Martin-Pêcheur réalisées à l'échelle du département de l'Aisne par le grand public sur le portail web de science participative

## Salon de pêche à la Mouche de Charleroi

2 journées de présence sur le stand afin de présenter les Réservoirs (Mouche et Leurre) de Travecy

Environ 200 personnes sensibilisées



## Fête de la Pêche

Organisée au Grand large de Vailly-sur-Aisne, en partenariat avec les AAPPMA de Bourg-et-Comin, Braine & Vailly-sur-Aisne

Environ 60 personnes sensibilisées (public familial)

## Atelier Scientifique et Technique au Collège St-Just de Soissons

Présentation des indices biologiques et participation à un inventaire piscicole sur la Crise à Chacrise

Environ 40 élèves sensibilisés



## Partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Laon

Journées d'entretien de frayères et/ou d'aménagement de parcours de pêche & initiation à la pratique de différentes techniques de pêche

Environ 70 personnes sensibilisées

## ALSH du département de l'Aisne

6 journées dédiées à la pratique de la pêche (pêche au coup ou pêche des carnassiers)

Environ 150 personnes sensibilisées





**LOISIR PECHE**

Après plusieurs années de discussion, la Fédération a réussi à convaincre le Syndicat Mixte de l'Ailette (SMA), propriétaire et gestionnaire du plan d'eau, d'ouvrir la partie centrale à la pêche sous certaines conditions. La première année de fonctionnement de ce nouveau « produit pêche » fut un succès.

# Pêche des carnassiers sur la partie centrale de l'Ailette



## Les étapes du projet

◆ A partir de 2013, échanges réguliers avec SMA et le Center Parcs au sujet de la pêche sur la partie centrale du plan d'eau

◆ 2015: la Fédération confie au cabinet A2H l'étude sur le développement de la pêche de loisir sur le lac de l'Ailette. Peu de temps après (septembre 2015) survient un important épisode de mortalité piscicole lié à des efflorescences de cyanobactéries. Ces événements vont suspendre le projet le temps de mieux comprendre l'origine de ce phénomène.

◆ 2018: la Fédération relance l'idée d'ouvrir la pêche sur la partie centrale et travaille à la mise en place du projet avec l'appui du SMA. Un travail de concertation est mené avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin d'anticiper le renouvellement de l'arrêté préfectoral instituant des réserves de pêche dans lequel figurait la partie centrale du plan d'eau de l'Ailette)

◆ 2022 :  
 - Travail avec la DDT pour l'élaboration de l'arrêté préfectoral réglementant la pêche sur le plan d'eau de l'Ailette (partie centrale: pêche des carnassiers uniquement à partir d'une embarcation et aux leurres avec remise à l'eau obligatoire selon un calendrier bien défini avec le SMA)  
 - Création, en régie, du site de réservation et de paiement du droit de mise à l'eau

◆ 2023: Ouverture du plan d'eau le 1<sup>er</sup> mai 2023 (gestion du site web, des bugs liés aux réservations, réponse aux questions des pêcheurs, garderie...)

## La première année de fonctionnement en chiffres

Nombre de jours de pêche en 2023	38
Droit de mise à l'eau	12 € par bateau (3 pêcheurs max)
Coût de location d'une barque	80 €
Nombre de barques en location	5
Nombre de barques « extérieures » autorisées par jour	14
Nombre total de pêcheurs en 2023	1 116
Nombre d'espèces différentes capturées	3 (Brochet, Perche et Silure)
Nombre total de prises recensées (*)	1 651 brochets
	635 perches
	49 silures

(\*) seuls 118 carnets de capture (représentant 176 pêcheurs) nous ont été remontés...



Initiée en 2022, la démarche de labellisation des plans d'eau fédéraux du Canivet à Pommier, en tant que parcours Passion « Black-bass », s'est concrétisée en 2023 avec la mise en place des derniers aménagements avant validation par le comité de labellisation début 2024.



## Les étapes du projet

- ◆ 2022: Montage du dossier de labellisation et de subvention associé pour la réalisation des aménagements, premier empoissonnement en Black-Bass
- ◆ 2023: Réalisation des aménagements et deuxième empoissonnement en Black-Bass
- ◆ A venir en 2024: Validation par le comité de labellisation et troisième empoissonnement en Black-Bass

### Les actions réalisées:

- Réfection du chemin carrossable et aménagement d'un linéaire carrossable à usage estival
- Aménagement et matérialisation de zones de stationnement (avec distinction parking été/hiver)
- Installation de barrières pour limiter la circulation en période hivernale et limiter l'accès motorisé sur certains secteurs des plans d'eau (tranquillité des pêcheurs)
- Création de postes de pêche (entretien végétation) sur des secteurs actuellement inaccessibles
- Entretien des chemins piétonniers,
- Aménagement de deux aires de pêche partagée (PMR et jeunes pêcheurs)
- Mise en œuvre d'une signalétique adaptée aux plans d'eau,
- Etablissement d'une signalétique complémentaire (zone réservée pour la mise à l'eau des float-tube, zone PMR, etc...),
- Plantation de haies en bordure de chemin,
- Empoisonnement en Black-Bass sur les plans d'eau n°1 & n°3 (350 kg sur 3 ans).



Financier	Montant	Taux
FNPF	45 000 €	59,6 %
FPPMA 02	30 560,33 €	40,4 %
<b>Total</b>	<b>75 560,33 €</b>	<b>100%</b>

Ce coût n'inclut pas les empoissonnements en Black-Bass réalisés et à venir



# Autres actions



## Manifestations

- Salons de pêche à la mouche (Charleroi (Belgique) & Hesdins (Pas-de-Calais))
- Fête de la Pêche
  - partenariat avec le magasin Décathlon de Soissons
- Fête de la pêche au grand large de Vailly-sur-Aisne
  - partenariat avec les AAPPMA de Bourg-et-Comin, Braine et Vailly-sur-Aisne
- Fête de la pêche au plan d'eau fédéral d'Artemps
- Bass 'n' Float aux étangs fédéraux du Canivet
- Finale du Championnat de France de pêche aux leurres en réservoir à Travecy
  - partenariat avec la FFPS

## Signalétique des parcours de pêche

- Mise en œuvre d'une signalétique pour les parcours de pêche associatifs (rivières / canaux)
- Action identifiée dans le SDDL
- Montant : 8 225,64 €
- Financement : 50 % FNP / 50 % FAPPMA & AAPPMA



## Réservoirs des Salmonidés de Travecy

- Gestion administrative et technique des réservoirs Mouche et Leurre de Travecy
- Planification et réalisation des empoissonnements
- Entretien et aménagement du site
- Maintenance des embarcations et du matériel de sécurité
- Contrôle et surveillance des pêcheurs
- Organisation du déstockage annuel
- organisation d'une manifestation en partenariat avec la FFPS

## Renouvellement des panneaux d'information des plans d'eau fédéraux

- Conception et édition des nouveaux panneaux d'informations du public sur les plans d'eau fédéraux (suite au changement de réglementation)
- Action identifiée dans le SDDL
- Montant : 498,96 €
- Financement : 100 % FAPPMA



## Dépliant Pêche, Guide des parcours de pêche

- Conception, impression et distribution du Dépliant Pêche 2023 et du Guide des parcours de pêche



**GARDERIE**

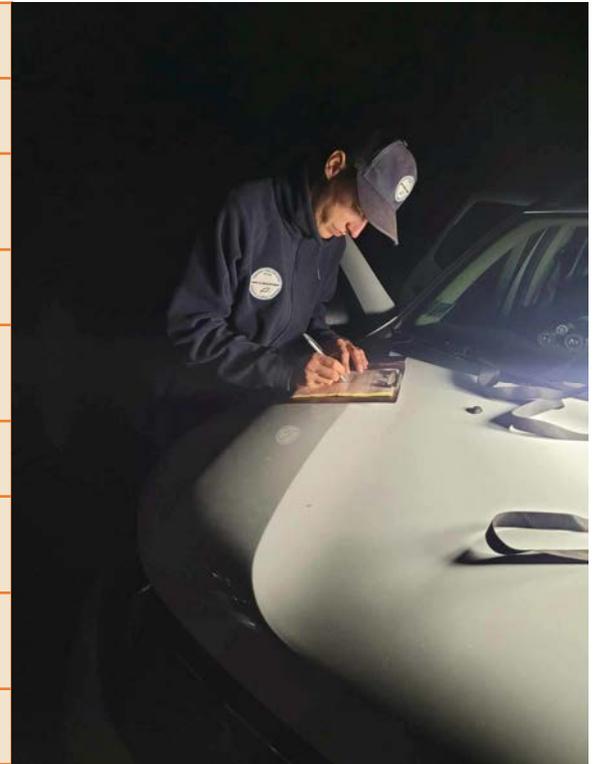
La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, par ses statuts, est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers assermentés, le montage et le suivi des dossiers d'assermentation en lien avec la DDT, la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets, les missions de garderie, etc...

# Police de la pêche



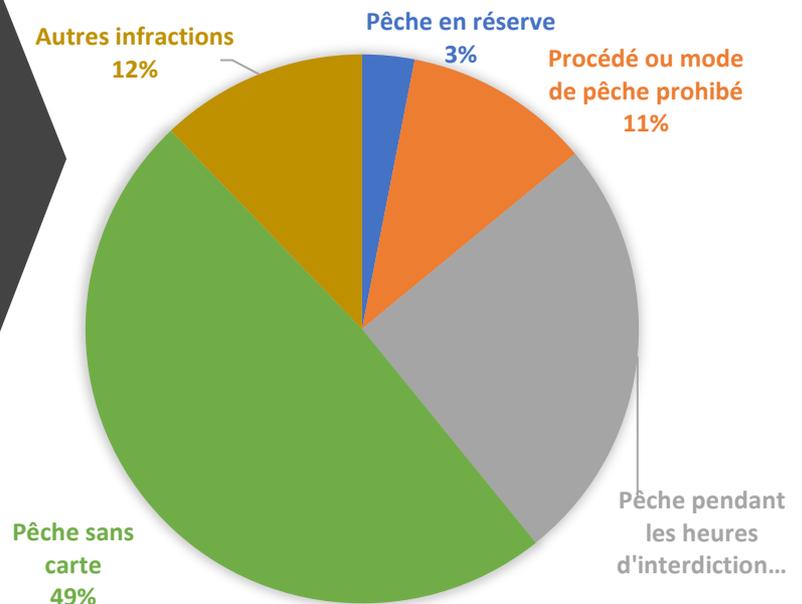
## Les chiffres clés

Nombre de procédures	277
Nombre d'infractions relevées	329
Nombre d'AAPPMA concernées par des procédures	22
Nombre de saisies réalisées	192
Nombre de Gardes Pêche (GPP) Particuliers assermentés	50
Nombre de GPP verbalisateurs	8
Nombre d'Agents de Développement Halieutique (ADH)	10
Pourcentage d'acceptation des propositions de transactions civiles	62%
Nombre de contrôles réalisés	4878



Parmi les autres infractions figurent notamment:

- non-respect de la taille légale de capture (ou fenêtre de capture)
- Dépôt de déchets
- Pêche sans détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche (= pêche sur autrui)
- Pêche avec plusieurs lignes dans les 50 mètres en aval d'une écluse
- Violence
- Etc...

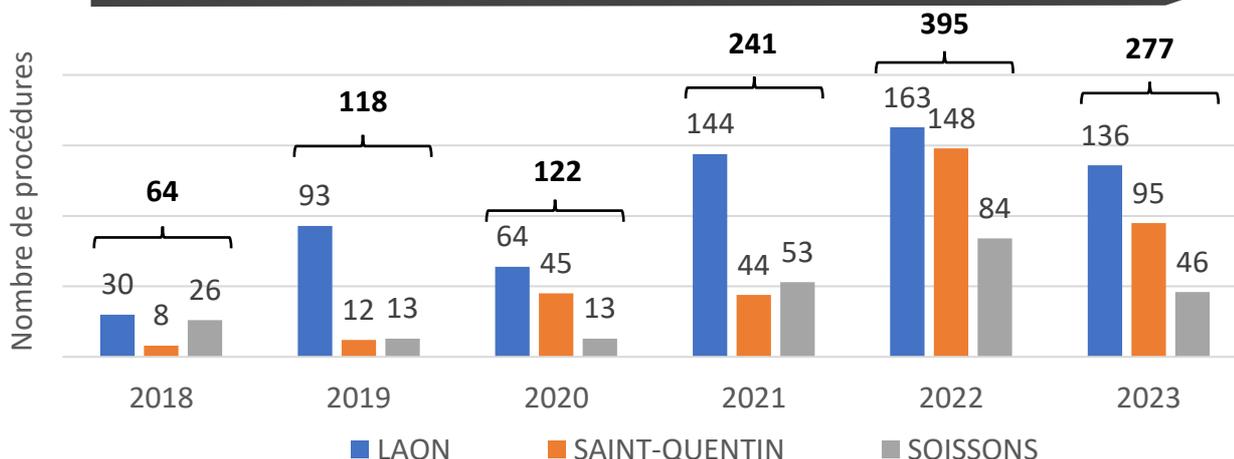


La pêche des écrevisses est réglementée, et fait partie intégrante des modes de pêche de loisir. A ce titre, la détention d'une carte de pêche est obligatoire. Cette pêche s'effectue à l'aide de 6 balances max, de diamètre de 30cm maximum et de maille de 27mm minimum. L'utilisation de nasses est strictement interdite.

6 infractions pour pêche à l'aide d'engins prohibés ont été relevées en 2023.



## Evolution du nombre de procédures sur la période 2018 – 2023 et répartition des procédures par Tribunal judiciaire compétent



Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse du nombre de procédures directement liée à l'augmentation du nombre de contrôles sur les parcours du département. En 2023, la courbe s'est inversée; deux hypothèses peuvent être avancées pour l'expliquer : les efforts de garderie commencent à porter leurs fruits et la météo moins clémente qu'en 2022 ayant attiré moins de monde au bord de l'eau (notamment les pêcheurs « occasionnels » en période estivale).

## Saisie de matériel

La saisie de matériel ne concerne que les cas suivants:

- Pêcheur en infraction ne pouvant pas justifier de son identité
- Pêcheur étranger pour lequel des poursuites pénales ne seront pas engagées
- Pêcheur commettant plusieurs infractions
- Pêcheur réitérant



La saisie de matériel a démarré en 2022 et a fait l'objet d'un accord par les trois parquets du département. Celle-ci est rendue possible par les articles L.437-13, L.437-7, L.172-10 et L.172-12 du Code de l'Environnement. Le matériel est restitué au contrevenant dès paiement de la transaction civile. A l'inverse, si le contrevenant ne paie pas, la Fédération se constitue alors partie civile et c'est alors une décision de justice qui décidera du devenir du matériel.



## Formations

### Formation initiale (module 3)

Le 26 mai 2023, cette formation était dispensée aux 11 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 3 "police de la pêche en eau douce", réalisée en régie par les salariés de la Fédération, appréhende notamment les notions d'écologie aquatique, la réglementation de la pêche en eau douce, la rédaction des procédures et les connaissances halieutiques.



### Formation continue des GPP

Le 16 décembre 2023, s'est tenue une session de formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département (rappels avant l'ouverture, modifications réglementaires à venir, mises en situation pratiques...). Cette formation est dispensée en régie par le personnel de la Fédération. 29 GPP du département étaient présents lors de cette session. Cette formation s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.



**Divers**

# Autres actions



## Formation des agents de la Fédération

- Formation « Comptabilité, mécanismes et principes essentiels » pour Céline et Martin
- Formation « Sauveteur Secouriste du Travail » pour l'ensemble du service technique
- Formation à la chirurgie expérimentale (modules espèces aquacoles) pour Emmanuelle : Application des procédures expérimentales / Conception et réalisation de procédures expérimentales
- Initiation à la scalimétrie pour Emmanuelle, Antoine et Anthony
- Formation « Pêche à l'électricité : Sécurité, cadre technique et conduite de chantier » pour Adrien
- Suivi de divers webinaires sur l'utilisation ADNE pour le suivi travaux, la PAC pour les nuls, etc...

## Pêches de sauvetage

- Pêche de sauvetage suite à la rupture d'un ouvrage d'alimentation du moulin de Flavigny-le-Grand
- Pêche de sauvetage à l'étang communal de Chavignon
- Pêche de sauvetage dans une lagune située dans l'enceinte de Center Parcs sur le plan d'eau de l'Ailette



## Exploitation de la pisciculture fédérale

- Vidange et pêche de l'étang de Beuvarde
- Tir des cormorans sur la pisciculture fédérale
- Empoisonnement des étangs fédéraux avec les poissons issus de la pisciculture fédérale:

Canivet : Gardon/rotengle/carassin : 250 kg  
Brochet Géniteur : 60 kg

Caurois : Gardon/rotengle/carassin 165 kg  
Brochet 1 été : 30 individus pour environ 10kg  
Brochet géniteur : 45kg

Artemps : Brochet 1 été : 45 individus pour environ 15kg  
Brochet géniteurs : 15 kg

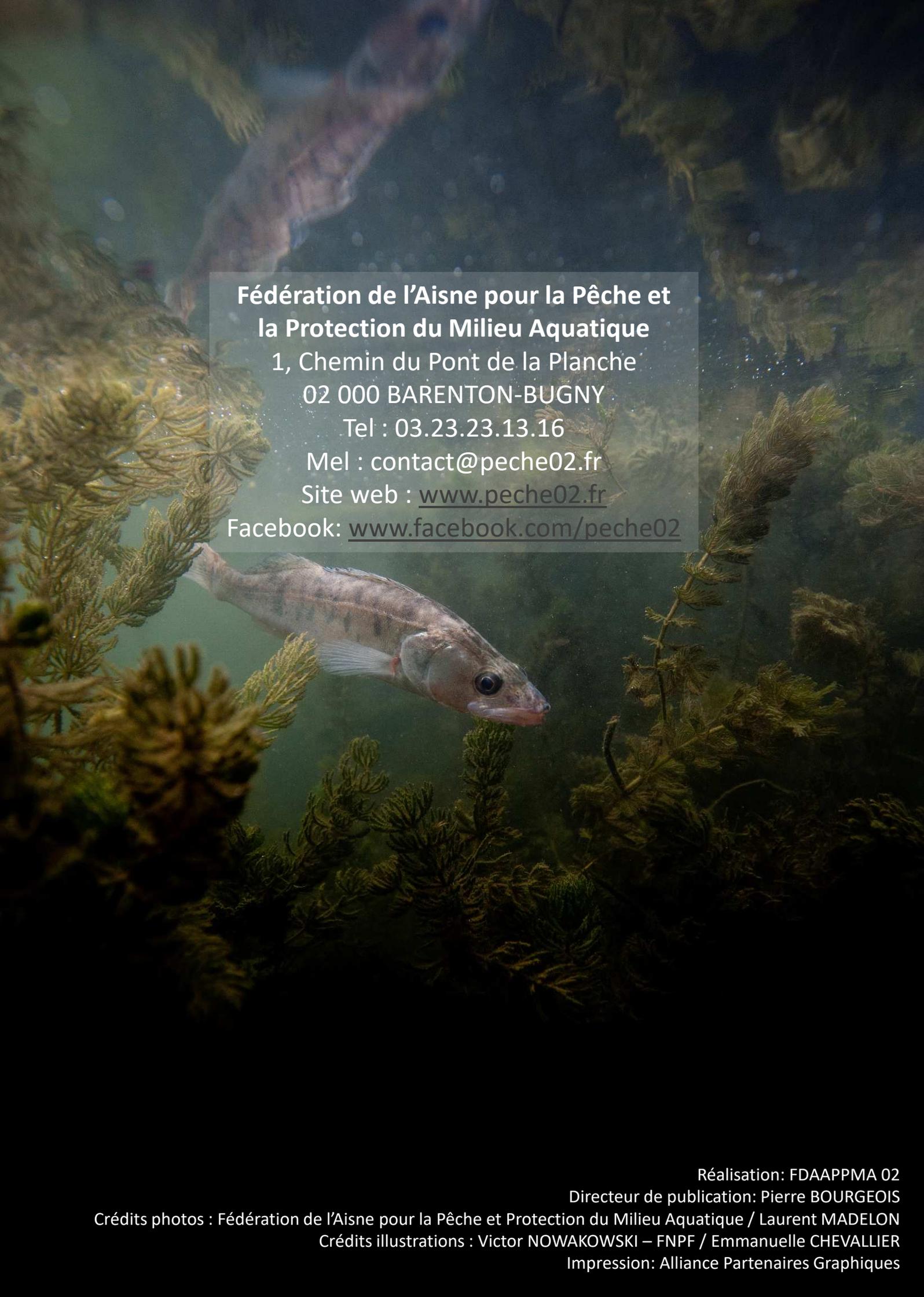
(Le repoissonnement des plans d'eau fédéraux sera complété début 2024 via une commande à un pisciculteur)



## Outils de communication à destination des pêcheurs

- Conception et envoi du bulletin d'information trimestriel
- Gestion des pages Facebook de la Fédération et des réservoirs de Travecy : <https://www.facebook.com/peche02> et <https://www.facebook.com/reservoirstravecy/>
- Gestion et mise à jour de la carte interactive des parcours de pêche : <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=19tRlxb1SL4E6jXq5FQgTWnYfE8fPSTu&usp=sharing>
- Gestion et mise à jour du site web de la Fédération: [peche02.fr](https://peche02.fr)
- Gestion et mise à jour des sites web de réservation relatifs aux réservoirs de Travecy et au plan d'eau de l'Ailette: <https://www.reservoirs-travecy.com/> et <https://peche-ailette.com/>



An underwater photograph showing a fish swimming in the foreground and a frog in the background, surrounded by green aquatic plants.

**Fédération de l'Aisne pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique**

1, Chemin du Pont de la Planche

02 000 BARENTON-BUGNY

Tel : 03.23.23.13.16

Mel : [contact@peche02.fr](mailto:contact@peche02.fr)

Site web : [www.peche02.fr](http://www.peche02.fr)

Facebook: [www.facebook.com/peche02](http://www.facebook.com/peche02)